

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Côté](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9e8cdf3514264407a5a3c6e5>

Date d'obtention : 2020-11-19 16:35:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que des avantages pour avoir déjà vécues des situations, les procédures vont être plus claires et efficaces et surtout beaucoup moins longues, j'ai présentement des élèves qui ont toujours pas reçus leur téléphone depuis plus de 2 mois. On va être plus efficaces aussi et mieux informer pour nos interventions avec les Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais surtout me sentir plus outillé pour intervenir plus efficacement et rapidement dans mes prochaines interventions Sexto, je vais aussi pouvoir me référer avec mes nouveaux outils (trousse).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De suivre les étapes, de la trousse, de les rencontrer un à la fois, de bien consigner les informations, ne pas regarder les photos/vidéos dans les appareils électroniques.